

Code Ethique du Syndicat National des Kinésologues®

Je soussigné..... exerçant à,
déclare :

1. respecter le code éthique ci-dessous dans mon exercice de la kinésiologie.
2. respecter sans restriction les droits de l'homme et la législation française et/ou européenne.
3. n'établir aucun diagnostic, ni pronostic, ni traitement, ni prescription médicale, ni régime alimentaire.
4. rappeler aux personnes souffrant de symptômes que je ne suis ni médecin, ni thérapeute et qu'elles doivent donc impérativement consulter.
5. s'abstenir :
 - a. de toute demande d'interruption d'un traitement médical.
 - b. de présenter la kinésiologie en des termes laissant croire qu'il s'agit d'une méthode de soins et pour cela le Kinésologue® n'utilise aucune terminologie médicale.
 - c. de détourner le test musculaire pour en faire un instrument de prédiction du futur ou pour détecter ce qui pourrait être interprété par la personne comme une "vérité" au bien fondé invérifiable.
 - d. d'utiliser le test musculaire en vue d'identifier des faits passés visant à confirmer ou infirmer des hypothèses ou d'affirmer des certitudes à propos d'évènements que la personne aurait vécus, dépassant les limites de ses souvenirs conscients (exemple : vie antérieure, affirmation d'abus sexuels, « syndrome des faux souvenirs » ...)
 - e. de façon générale, d'affirmer ou de confirmer tout évènement de l'histoire de la personne qui ne peut être vérifié par elle-même ou son entourage
 - f. de tout prosélytisme politique, religieux ou autre et respecter les valeurs et les croyances de la personne.
6. s'assurer, en fin de séance, que la personne soit dans un état émotionnel stable c'est-à-dire exempt de tout stress ou bouleversement émotionnel. Par ailleurs, le Kinésologue® peut, si besoin est, lui indiquer des exercices simples et appropriés à faire après la séance pour continuer à avancer vers l'objectif ou le mieux-être souhaité.
7. respecter totalement le secret professionnel, notamment en ce qui concerne tout ce qui se dit en séance ainsi que l'anonymat des consultants.
8. n'utiliser aucun appareil non validé par le SNK.
9. informer ses clients de la durée d'une séance et du montant de ses honoraires. Ces indications doivent être données lors d'une demande de renseignements ou à la prise du premier rendez-vous.
10. ne recevoir les mineurs qu'avec l'accord de leur représentant légal et de préférence en présence de celui-ci.

Syndicat National des Kinésologues – **S.N.K.**
35 chemin du Gigot 91250 Saintry sur Seine
tél 01 60 75 54 68
s-n-k@orange.fr
www.syndicat-national-des-kinesiologues.com

11. rester lucide par rapport à ses compétences. De même, il demeure attentif quant à son obligation de formation continue en y consacrant le temps nécessaire. Il se doit d'accepter les remarques ou critiques constructives de ses clients ou de ses pairs.
12. veiller à son propre développement personnel soit en se soumettant à une supervision soit en consultant lui-même en kinésiologie ou dans toute autre approche de son choix.
13. mettre à jour ses connaissances, ses compétences et répondre à toute question concernant sa formation, sa pratique professionnelle et la validation de celle-ci.
14. afficher son tarif et le présent Code Ethique dans sa salle d'attente.
15. respecter et valoriser les capacités innées d'autodirection de la personne. A travers une relation informative-formative, il accompagne le processus décisionnel de son client sans jamais se substituer à ce dernier en matière de choix personnel.
16. adhérer à ce code en tant qu'engagement moral n'entraînant aucune charge financière de part et d'autre ni de solidarité sur le plan juridique.
17. en outre être informé qu'en cas de non respect de l'une de ces clauses, un avertissement lui sera adressé par lettre recommandée avec accusé de réception par le SNK et qu'en cas de récidive, celui-ci s'associera aux actions en justice éventuellement engagées par les autorités officielles en leur transmettant le présent document.

Engagement pris le, à

Signature du Président du SNK

Signature du professionnel membre du SNK

Syndicat National des Kinésologues – **S.N.K.**
35 chemin du Gigot 91250 Saintry sur Seine
tél 01 60 75 54 68
s-n-k@orange.fr
www.syndicat-national-des-kinesiologues.com